

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

**DECRET N°2000-529 DU 25 OCTOBRE 2000**

**Portant Nomination et Promotion  
à titre Exceptionnel, Civil et  
Etranger dans l'Ordre National  
du Bénin du Père Yves Théophile  
Marie GUILLOU**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,  
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 504/MISAT/DC/SG/DGAT/DAE/SP-C du 03 Octobre 2000 ;
- Après avis du Conseil de l'Ordre en date du 10 Octobre 2000 ;

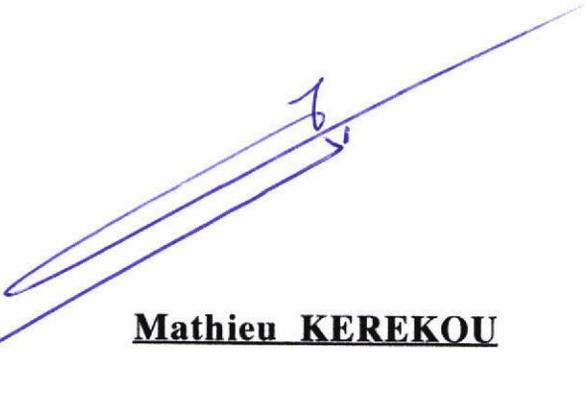
**DECRETE :**

**Article 1er** : Est nommé et élevé à la dignité de Grand Officier à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang à compter de la date de sa réception, Monsieur Yves Théophile Marie GUILLOU, Curé de la paroisse de l'Eglise Catholique de Brignamaro, dans la sous-préfecture de Kérou, Département de l'Atacora, en reconnaissance des éminents services rendus à la Nation Béninoise sur le front de la Santé Publique (ouverture des centres de santé et construction de laboratoire) et de l'Education Nationale (construction d'Ecoles Publiques).

**Article 2** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 25 octobre 2000

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat,  
 Chef du Gouvernement,  
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,

  
Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
 National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

**Ampliations** : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTERES 18 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONIP 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 - INTERESSE 1.